Les Projets financiers

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'amendement Vincent-Auriol repoussé par 15 voix contre 15

L'article 2 du titre 1er du projet a été mis en délibération par la Commission des Finances.

On voit que cet article **prévoit l'établissement d'une taxe personnelle pour 14 ans à partir du 1er janvier 1926 ; le taux de cette taxe est de 20 francs par an et par tête d'habitant.**

La commission a repoussé cet article 2.

L'article 3 a été mis alors en délibération. VINCENT-AURIOL, soutenu par les représentants socialistes, a alors proposé comme contre-projet un texte destiné à remplacer les dispositions contenues dans cet article par l'institution d'un prélèvement sur le capital sous la forme d'une participation de l'Etat à toutes les sources de la richesse : c'est ce texte qui a été repoussé par 15 voix contre 15 et plusieurs abstentions.

Ont voté pour le contre-projet de Vincent-Auriol : MM. Archimbaud, Vincent-Auriol, Blum, Moutet, Dézarnaulds, Philippoteaux, Palmade, Rameil Lecquin, Paganon, Malvy, Lassalle, Henry Simon, Dayris et Ducos.

Ont voté contre : MM Baréty, Bouilloux, Lafont, Landry, Falières, Lamoureux, Prévet, Bonnefous, Champetier de Ribes, Bokanowski, Nogaro, de Monicault, Georges Bureau, Pietri, Henry Paté, de Chappedelaine.

Etaient absents de la Commission au moment du vote : MM. Compère-Morel, Candace et Dariac.

Parmi les membres qui, dimanche, avaient voté la motion Vincent Auriol et qui ont hier repoussé la nouvelle motion Vincent-Auriol, citons MM. Lamoureux, de Chappedelaine, Falières.

Le texte de l'amendement

Voici le texte de l'amendement de VINCENT AURIOL, à l'article 3 du titre 1er :

La contribution extraordinaire sera égale au % de la valeur des biens mobiliers et immobiliers, sauf les dégrèvements visés ci-dessous. Elle est représentée, soit par un paiement en espèces en bons, en rentes, soit par la souscription d'effets privilégiés d'obligations, de parts bénéficiaires et portant un intérêt annuel légal au taux de l'escompte de la Banque de France.

Les titres ci-dessus seront versés à la caisse d'amortissement et calculés en or au cours du change, au moment de la promulgation de la présente loi. (A noter un dégrèvement de la base de 100.000 francs).

Une trêve des partis ?

Le groupe de la gauche républicaine démocratique demeure convaincu qu'aucun redressement financier n'est possible, sans la trêve des partis, se mettant d'accord pour inspirer confiance au Pays, en s'opposant à toute politique d'inflation et en respectant scrupuleusement tous les engagements de l'Etat.

Un impôt rapportant dix-huit milliards..

M. Aubriot, député de Paris, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de contribution directe à répartir entre les contribuables proportionnellement à leurs ressources et destiné à assurer l'équilibre du budget et l'amortissement progressif de la dette publique intérieure. **Ce projet remplace les impôts existants : l'impôt sur le revenu à partir du 1er janvier 1926 et la taxe sur le chiffre d'affaires à partir du 1er juin 1926, par un seul impôt, dont le montant est fixé à 18 milliards dont 13 pour le budget et 5 pour l'amortissement.** Cet impôt serait réparti par les Préfets de chaque commune suivant les déclarations des ressources des contribuables.

Le projet de M. Loucheur

Après avoir rappelé qu'en avril dernier M. Loucheur avait établi un projet comportant la consolidation des bons à court terme et l'amortissement en 45 ans de la dette totale par une contribution sur toutes les formes de la richesse, notre confrère « Le Journal » se demande pourquoi un tel projet aurait perdu de sa valeur aujourd'hui.

Un projet de M. Accambray député de l'Aisne

M. Accambray, député de l'Aisne, a déposé une proposition de loi, ayant pour objet le remboursement par simple virement de tous les bons de la Défense Nationale et la vulgarisation de l'usage des chèques, par la création d'un chèque à provision garantie.

La Chambre, aujourd'hui

La séance de la Chambre s'est ouverte hier à 15 h. 10, sous la présidence de M. HERRIOT, qui a prononcé l'éloge funèbre de Claussat. Puis, sur la demande de M. Malvy, la Chambre s'est ajournée à mardi 15 heures.

VICTOIRE SOCIALISTE AUX ÉLECTIONS BELGES

Les résultats connus lundi, des élections provinciales confirment la victoire des socialistes et la défaite des catholiques qui perdent la majorité dans les deux provinces de Namur et la Flandre orientale. La majorité est également acquise aux socialistes dans la province du Hainaut.

MÉDAILLE DES ASSURANCES SOCIALES

Nous apprenons que M. Durafour, ministre du Travail, vient par arrêté ministériel, de décerner à **M. Albert ROLY**, chef de gare à **Lons-le-Lille**, la médaille d'argent des assurances sociales.

Cherté de vie et salaires des fonctionnaires municipaux

UNE RÉUNION DES MAIRES DE LILLE, ROUBAIX ET TOURCOING

Lundi après-midi, les maires de Lille, Roubaix, Tourcoing, plus les représentants de divers organisations syndicales se sont réunis à la Mairie de Lille, dans le but d'examiner les modifications susceptibles d'être apportées à l'application du coefficient de cherté de vie, aux employés municipaux. Ceci, d'après les directives adoptées par le Conseil Général du Nord, lors de sa dernière session.

Aucune décision n'a été prise. La question sera renvoyée pour examen devant les Conseils d'Administration des villes intéressées, devant les Conseils municipaux, et devant les Syndicats d'employés.

Nous aurons à revenir sur cette question.

LES INONDATIONS EN FLANDRE

Une fois de plus, les plaines de Flandre sont soumises à l'inondation résultant des pluies incessantes tombées depuis quelques jours. Entre Bailleul, Estaires, Merville et Vieux-Berquin, les prés et les champs sont transformés en une infinité de lacs. Les becques, voire les simples fossés, débordent partout leurs eaux limoneuses. Des fermes et des maisons ouvrières sont complètement entourées et les habitants ne peuvent plus circuler à pied. Sur de nombreux points les routes sont couvertes d'eau et la circulation interrompue.

A Hazebrouck, le bas de la ville est sérieusement atteint. Du côté de la rue du Moulin, tous les jardins sont inondés et l'eau pénètre dans les caves. Si la pluie persiste — et les indications barométriques sont peu rassurantes — la calamité s'aggravera encore.

Heureusement, il n'y a plus dans les champs d'autres récoltes à lever que des betteraves. Il y a cependant un certain nombre de meules qu'il est impossible d'approcher en ce moment pour le battage.

DANS LA RÉGION DE DUNKERQUE

Les « Becques » débordent. Le niveau des watergands a monté d'un mètre.

D'autre part, les fossés et toutes les parties basses des régions de Moëres, Uxem, Bourbourg-Campagne, Saint-Pierrebroucq, Cappellebrouck, Looberghe, Bierne et Coudekerque sont couverts d'eau.

Aux pompes à vapeur des Moëres et de la 2e section des wateringues on s'emploie ferme depuis 24 heures.

Les canaux de Bourbourg et de Bergues ont monté de 1 m 50 et les eaux qui charrient du limon, s'écoulent difficilement les marées demeurant hautes par vent.

Bergues se trouve entourée d'une ceinture d'eau qui s'étend sur Hoymille, Guedypre, Soex et Bierne. Fort compromis seront les champs de betteraves si les averses persistent.

UNE FILLETTE SAUVA 15 PERSONNES

Dans la liste des récompenses accordées pour actes de dévouement publié au « Journal Officiel », on remarque Mlle Renée Babault, demeurant à Diénay (Côte-d'Or) et qui n'est âgée que de 9 ans.

Le 29 avril, un incendie formidable détruisait, en pleine nuit, le vaste château de Diénay, appartenant à M. Babault, ancien explorateur, père de la jeune Renée. Le feu s'était déclaré en l'absence des parents, en villégiature à Nice. C'est Renée Babault qui, la première, donna l'alarme alors que tout un étage était déjà en flammes, alla réveiller ses petits-frères, Roger, 7 ans et Paul, 5 ans, dans la chambre voisine de la sienne, ainsi que tout le personnel, par un escalier déjà atteint par les flammes.

Sans le sang-froid de la fillette, une quinzaine de personnes auraient péri dans le sinistre.

LE PRINCE MURAT CONDAMNÉ POUR... ...INDÉLICATESSES

La 10e Chambre correctionnelle a condamné hier après-midi par défaut, à huit mois de prison et à 93.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, le prince Michel Murat, qui avait reçu de la comtesse de Salverte environ pour 400.000 francs de bijoux, sur lesquels le prince Murat devait emprunter pour traiter des opérations financières.

Le prince Murat assure la comtesse de Salverte, engagea les bijoux dans une maison de Londres et endit les reconnaissances.

La comtesse parvint à reprendre les reconnaissances et ses bijoux après démarches et frais, élevés à 93.000 francs, puis elle porta plainte. L'affaire est venue cet après-midi.

Le prince Murat n'assistait pas à l'audience.

MORT SUBITE DU DÉPUTÉ CLAUSSAT

Le député socialiste du Puy-de-Dôme, Claussat, est mort subitement dimanche, d'une hémorragie cérébrale, au cours d'une partie de chasse.

Le docteur Claussat était un des plus anciens militants du parti socialiste auquel il était entré à l'âge de 20 ans en 1894. Il était né à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), le 12 octobre 1874, conseiller municipal en 1900, conseiller général en 1907, maire de Chatezdon depuis 1908. Claussat fut élu député pour la première fois en 1911 et toujours réélu. Il était le beau-frère de M. Pierre Laval, député, ancien ministre des Travaux Publics.

L'ASSASSINAT D'UN GARÇON DE RECETTES, DANS UNE CAVE

On annonce le renvoi à une autre session, du procès du concierge Lazare Teissier, accusé d'avoir assassiné dans une cave de la rue Mogador, le garçon de recettes Boulay et d'avoir transporté le cadavre dans un fourré du bois de Boulogne où il fut retrouvé.

Me Albert Gautrat, qui devait assurer la défense de Lazare Teissier, étant tombé subitement malade, cette affaire, qui était inscrite au rôle des Assises de la Seine pour le 10 novembre, a été remise pour être jugée à une session ultérieure.

SÉRIE DE TERRIBLES ACCIDENTS

A LYS, UN CONSEILLER MUNICIPAL, FUT TAMPONNÉ PAR UNE AUTO

Dimanche, vers cinq heures, MM. Emile Vancoppenolle, conseiller municipal et Jean-Baptiste Delerue, demeurant à Hem, hameau du Civron, retournaient chez eux en empruntant la rue de Lannoy, lorsqu'ils furent renversés tous deux par une auto. M. Delerue en fut quitte avec quelques contusions, il n'en fut malheureusement pas de même de M. Emile Vancoppenolle, qui dut être transporté chez son frère habitant à proximité. Un docteur appelé d'urgence, constata plusieurs violentes contusions, à la tête, aux bras et au genou droit, il ne peut se prononcer sur les suites de cet accident, les blessures de la tête étant assez graves, nécessiteront probablement une intervention chirurgicale.

L'auto tamponneur était conduite par Mlle Rogez, demeurant à Roubaix, rue du Chemin-Vert, cette dernière avec l'aide de témoins, a immédiatement porté secours aux blessés. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie pour établir les responsabilités.

A ORCHIES, UN CHAUFFEUR DÉFONÇA UNE BARRIÈRE ET SE FRACTURA LE CRANE

Un grave accident est survenu à Orchies, au passage à niveau de la ligne Somain Orchies.

Les barrières étaient fermées pour la manœuvre d'un train lorsqu'une auto, — non carossée — arriva en trombe et fonça dans les tabliers métalliques des barrières, puis stoppa quelques mètres plus loin. Le chauffeur, qui avait heurté de la tête les flèches des deux barrières, tomba inanimé de son siège.

Portant des contusions multiples et atteint d'une fracture du crâne, le chauffeur a été transporté à l'Hôpital d'Orchies dans un état grave.

C'est un nommé François Grégoire, âgé de 23 ans, demeurant rue d'Hautmont, à Sous-le-Bois.

Il était venu à Lille prendre livraison d'un châssis pour le conduire chez son patron, à Maubeuge.

M. Parateau, inspecteur du contrôle de chemins de fer a ouvert une enquête, de concert avec la police locale.

A RAISMES, UN JEUNE HOMME FUT RENVERSÉ ET BLESSÉ GRIÈVEMENT PAR UNE AUTO

Samedi soir, vers 17 h. 30, le jeune Maxime Grand, qu'accompagnait Henri Delferrière, revenait, tirant une voiture à bras, de la gare de Valenciennes où il était allé prendre livraison, pour le compte de son employeur, M. Sauvage, industriel à Raismes, d'un lot d'éléments de radiateur. La nuit était tombée et Grard suivait de près le trottoir de droite. Son compagnon l'aidait en poussant la voiture de la main gauche et tenant de l'autre main une lanterne allumée.

Arrivé près de la rue Gilberte, une camionnette-automobile conduite par M. Paul Dierkens, négociant, 76, rue d'Italie, à Roubaix, marchant à une allure modérée, et se dirigeant vers Valenciennes, heurta et renversa le petit véhicule, blessant grièvement le jeune homme. Une autre voiture, feux phares éclairés, venait à ce moment de la direction inverse et on suppose que M. Dierkens ébloui, n'aperçut pas la poussette.

La victime, transportée aussitôt dans une maison voisine, reçut les premiers soins du docteur Pruvost qui, en raison de la gravité des blessures, ordonna le transfert immédiat de Grard à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Le blessé aurait une fracture du crâne et vraisemblablement la cuisse brisée.

La gendarmerie d'Anzin a ouvert une enquête.

A CAUDRY, LES DEUX OCCUPANTS D'UNE AUTO QUI S'ÉTAIT JETÉE SUR UN TRAIN FURENT GRIÈVEMENT BLESSÉS

Un grave accident est survenu lundi vers 15 heures 30, sur la route nationale du Cateau à Cambrai, près du hameau du « Petit Caudry ». Une auto de la maison Michelin, de Clermont-Ferrand, conduite par M. T... G., 19 ans, voyageur de cette maison, accompagné de M. P... C., 32 ans, ingénieur de la même firme venant de Charleville par Le Cateau et se rendant à Lille, venait de dépasser l'agglomération à une allure de 28 kilomètres à l'heure.

A cet endroit la voie qui depuis Beauvais est posée sur le trottoir coupe brusquement la route; le conducteur ignorant cette particularité continua sa route et se jeta sur la locomotive qui franchissait justement le passage à niveau non gardé.

Le choc fut extrêmement violent. L'auto eut son avant complètement broyé et fut jetée sur le côté gauche de la chaussée. Ce n'est que par un miraculeux hasard que les deux occupants échappèrent à la mort. Ils furent cependant très grièvement blessés.

Le conducteur T. G., a la jambe gauche fracturée et se plaint de lésions internes provoquées par le volant. Quant à son compagnon l'ingénieur P. C. il porte au côté gauche de la face une profonde et large entaille de 15 centimètres de long qui occasionna une abondante perte de sang ; de plus une commotion cérébrale le fait délirer.

Les blessés ont d'abord été transportés chez M. Basin qui habite une maison voisine du lieu de l'accident où M. le docteur Hénaut de Caudry mandé en hâte, vint prodiguer les premiers soins aux blessés. Une intervention chirurgicale paraissant indispensable ils ont été ensuite transportés en auto à la clinique Salmon, rue Watteau, à Cambrai.

UNE FEMME FUT ÉCRASÉE PAR UN TRAIN A VELU

Un pénible accident est survenu en gare de Velu à l'arrivée du train 110, venant d'Achiet à 19 h. 26. Mme Vve Lacasse, née Célie Lecoq, rentière, 65 ans, revenait d'assister à l'enterrement d'une petite nièce. Elle se disposait à descendre du train lorsqu'elle glissa. Le train qui était encore en marche passa sur la malheureuse femme, et quand on accourut pour la relever elle avait la jambe gauche presque sectionnée au genou et des blessures à la jambe droite.

M. le docteur Harlez, de Bertincourt, mandé d'urgence, procéda à un pansement sommaire, et fit conduire Mme Lacasse à l'hôpital de Cambrai, mais en raison de la gravité des blessures et de la violence de la commotion éprouvée, l'infortunée mourut pendant la nuit.

Elections pour les Pupilles de la Nation

LES RÉSULTATS DU DÉPARTEMENT DU NORD

Voici le complément aux élections des bureaux des Pupilles de la Nation :

CANTON AVESNES-SUD. — Président : *Antoine Ernest* ; Vice-président : *M. Pécard* ; Secrétaire : *Gustave Baillon*.

CANTON DE SOLESMES. — Président : G. Labbez ; Vice-président : E. Guinet ; Secrétaire : A. Barra.

CANTON DE MARCHIENNES. — Président : L. Leleu ; Vice-président : Pierre Mercier ; Secrétaire : Demoy-Delbois.

CANTON D'ORCHIES. — Président : Victor Bormel ; Vice-Président : G. Des Rotours ; Secrétaire : Gustave Méliard.

CANTON DE BERGUES. — Président : Louis Sapelier ; Vice-président : Maesmaecker ; Secrétaire : L. Brousse.

CANTON DE WORMHOUDT. — Président : Aug. Bergerot ; Vice-président : L. Blanescaert ; Secrétaire : L. Mieuwe.

CANTON DE BAILLEUL NORD-EST. — Président : Ch. Loywyck ; Vice-président : R. Notteau ; Secrétaire : Me M. Bauduin.

CANTON D'HAZEBROUCK-NORD. — Président : F. Hoguet ; Vice-président : G. Willars ; Secrétaire : Maillieret.

CANTON D'HAZEBROUCK-SD. — Président : Abbé Lemire ; Vice-président : M. Caron ; Secrétaire : M. Meillet.

CANTON DE MERVILLE. — Président : Abbé Bouille ; Vice-président : Wattine ; Secrétaire : P. Collet.

CANTON D'HAUBOURDIN. — Président : Aug. Polié ; Vice-président : Rose Liagre ; Secrétaire : Fr. Lombard.

CANTON DE PONT-A-MARCQ. — Président : L. Chuffart ; Vice-président : G. Des Rotours ; Secrétaire : A. Plancq.

CANTON DE BOUCHAIN. — Président : Ch. Clément ; Vice-président : L. Dupriez ; Secrétaire : G. Ghienne.

CANTON DE DENAIN. — Président : Paul Rémy ; Vice-président : G. Flévet ; Secrétaire : Me Rémy Moreau.

Deux victimes du froid

L'UNE A OISY

Louis Lenain, 20 ans, ouvrier électricien, dont les parents habitent rue du Grand Marais à Aubry, devant partir au régiment vendredi prochain, s'était, avec plusieurs de ses camarades, rendu à Denain, samedi soir.

Ayant manqué le train, Lenain décida de regagner le domicile paternel à pied.

Dimanche matin, des passants, le trouvèrent vers 6 h. 30, mourant près du cimetière d'Oisy ; on le reconduisit chez lui mais le jeune conscrit succombait peu après.

M. le docteur Decherf, de Wallers, qui avait été mandé d'urgence ne put que constater le décès dû à une congestion occasionnée par le froid.

Ses funérailles auront lieu mercredi, à 15 h.

L'AUTRE A WALLERS

Des passants ont découvert dans le fossé longeant la route du « Fort Catlot » le cadavre d'André Cattiaux, 66 ans, célibataire.

Le sexagénaire avait succombé à une congestion et la gendarmerie a procédé aux constatations d'usage.

AMICALE DES FRANC-COMTOIS DU NORD ET DE LA RÉGION

Les Comtois en résidence à Lille ou dans le département (ou la région) sont cordialement invités à donner leur adhésion à l'Amicale des Franc-Comtois en formation.

Ils peuvent l'adresser à M. Carrez, percepteur, n. 99, rue Duquesnoy, à Denain, qui leur fera connaître en temps opportun le lieu et la date de la première assemblée

Pour le Comité Provisoire :
J. CARREZ.

DERNIERE HEURE

PHILIPPE DAUDET S'EST BIEN SUICIDÉ DANS LE TAXI DE BAJOT

On a entendu hier, au procès Daudet-Bajot, un témoin intéressant : M. Jafran, employé de M. Monteux, négociant, 156, boulevard Magenta. Il a assisté au drame en son entier. A 4 heures 15 précises, se trouvant sur la porte de la maison, il entendit soudain une détonation et une auto s'arrêta à 10 mètres de lui. Le chauffeur descendit de sa voiture et courut à la recherche d'un agent. M. Jafran regarda dans la voiture : un voyageur s'y trouvait couché sur le côté ; il vit peu après que la main de ce dernier était rougie par le sang. M. Jafran vit également de larges tâches de sang sous la voiture.

Un autre témoin, Mlle Lelièvre a également entendu la détonation et a vu sous la voiture des tâches de sang.

M. M. Neveu, garçon de bar, a vu plusieurs fois Philippe Daudet entre minuit et deux heures du matin.

Après l'audition d'autres témoins, la séance a été levée.

Notre journal, qui a une Vente contrôlée de plus de 150.000 exemplaires, atteint toutes les populations de votre localité et en plus celles de toute la région du Nord.

ROUBAIX

BUREAUX : 20, Grande Place. Téléph. 9-51
DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

L'Anniversaire de l'Armistice

Le Président de l'Union des Sociétés patriotiques et militaires de Roubaix rappelle à ces sociétés que le rendez-vous est fixé cette année au Rond-Point du Parc Barbieux à 9 h. 30 précises, de manière à prendre le départ exactement à 9 h. 45, le programme étant assez chargé. Après avoir salué le monument Boussut, le groupe se formera autour du Monument aux Morts, où une minute de silence sera observée.

De là, le cortège se dirigera comme les années précédentes au cimetière, où l'hommage sera rendu sur les tombes de nos héros. Le cortège se reformera ensuite rue Ampère pour se disloquer Grand'Place de Roubaix.

LA PARTICIPATION DES GROUPEMENTS A LA MANIFESTATION

Dans le but de marquer à ceux de leurs membres tombés au champ d'honneur, leur admiration et leurs sentiments de pieuse reconnaissance, les groupements cyclistes de Roubaix organisent pour le 11 novembre, anniversaire de l'armistice, une manifestation cycliste au Monument aux Morts de Roubaix.

Les sociétés ci-après désignées, qui ont décidé d'y prendre part se rassembleront au Boulevard de Strasbourg à 9 heures, dans l'ordre suivant, la tête du groupement à la hauteur de la rue de la Vigne : La Fanfare Cycliste du Nord-Touriste, Les Joyeux Cyclistes, L'Amicale Turgot, Les Joyeux Pédaleurs Les Rocs Fêlés, La Pédale Oranaise, Les Amis de la Pédale, La Pédale Ouvrière, Les Déglinfés, La Pédale Franco-Belge, Le Nord-Touriste.

Le départ aura lieu à 9 h. 30 très précises et le cortège suivra l'itinéraire : rue de la Vigne, rue des Sept Ponts, place Fosse-aux-Chênes, rue Fosse-aux-Chênes, rue du Pays, rue du Vieil-Abreuvoir, Grand'Place, Grande-Rue, place de la Liberté, boulevard Gambetta, Monument.

La cérémonie au Monument et déroulera conformément aux dispositions arrêtées et dont chacun des Présidents de sociétés a reçu un avis écrit.

Le retour se fera par la rue Dupleix, rue des Longues-Haies, rue du Moulin, rue Neuve, rue de l'Hôtel de Ville et Grand'Place où aura lieu la dislocation.

L'administration du « Nord-Touriste » dont plusieurs délégués assisteront à la manifestation, fait appel à ceux de ses sociétaires ne faisant pas partie des sociétés dénommées ci-dessus, pour venir boulevard de Strasbourg, à bicyclette, se joindre au cortège, afin que la Société mère soit directement et le plus dignement possible représentée à cette manifestation de reconnaissance aux cyclistes roubaisiens morts pour la Patrie. Leur place sera en queue du cortège, vers la rue Galvani ; les habituels capitaines de route seront présents pour les encadrer.

L'insigne est de rigueur.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Joyeux Cyclistes. — Rassemblement de tous les sociétaires et anciens sociétaires, à 8 h. 30 pour la manifestation au Monument aux Morts. Tenue et bicyclette.

Club « La Pédale Franco-Belge ». — Réunion au local, à 8 h. 30. Départ à 9 heures.

Fanfare Cycliste du Nord-Touriste. — Mercredi, à 8 h. 45 précises, réunion au local de tous les musiciens en tenue avec bicyclettes pour la manifestation cycliste.

Harmonie des Anciens soldats Français et Alliés. — Les musiciens, tambours et clairons, sont priés de se trouver mercredi 11 novembre, à 9 h. 15, en grande tenue au Rond Point du Parc Barbieux.

Fédération des Combattants Belges. — La Fédération des Combattants Belges prie ses membres à assister au cortège organisé par le Souvenir Français, le mercredi 11 novembre. Rendez-vous au Rond-Point de Barbieux à 9 h. 30, n. 11 du 2e groupe.

VOIR REFERENCES BLANCO EN DERNIÈRE PAGE

NEURASTHÉNIQUE, ELLE SE JETTE PAR LA FENÊTRE

Vers 12 heures 55, Mme Vanstenkiste Simonie, femme Rigolle, 41 ans, ménagère, rue de la Conférence, cour Plamont, 10, a tenté de se suicider en se jetant par la fenêtre du premier étage de son habitation.

M. le docteur Jacquemont, mandé d'urgence, prodigué des soins à la désespérée, qui présentait une déchirure du cuir chevelu.

Transporté à l'hôpital de la Fraternité, elle y a été admise d'urgence. On suppose que Mme Vantenskiste a été poussée à cet acte désespéré par une crise de neurasthénie. Une enquête est ouverte.

UN DÉGOUTANT

M. le commissaire de police du 4e arrondissement a mis en état d'arrestation un nommé Dennets Henri, 63 ans, originaire de Paris, habitant Roubaix depuis environ six ans. Ce vilain personnage, marchand d'estampes et de bonbons, attirait chez lui, 86 bis, rue Turgot, des garçonnets de 11, 12, 13 et 14 ans, qu'il corrompait.

Il sera poursuivi pour excitation de mineurs à la débauche et attentat aux mœurs.

ARRESTATION

M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement, a procédé à l'arrestation du nommé Baleine Julien-Joseph, 18 ans, manœuvre zingueur, sujet belge, demeurant rue Bernard, 66, inculpé de vol d'une pièce de feutre, nuance Havane, au préjudice de la Société Anonyme des anciens établissements Allart-Rousseau et Cie, rue Nadaud, à Roubaix.

Il a été déféré au Parquet.

Semaine des Fêtes de l'Armistice

EXPOSITION Spéciale des NOUVEAUTÉS
Tentures - Couvertures - Couvre-Pieds
MAGASIN DUBRUNFAUT
ROUBAIX, Place Fosse-aux-Chênes, ROUBAIX
553

LA RÉUNION GÉNÉRALE DU CERCLE STÉNOGRAPHIQUE ROUBAISIEN

Dimanche dernier, eut lieu à l'annexe de l'Institut Turgot, la réunion générale annuelle du Cercle Sténographique roubaisien.

Une nombreuse assistance avait répondu à l'appel du Comité présidé par M. Rucher, président-fondateur, entouré pour la circonstance des membres de la commission.

Mlle Leveugle, trésorière générale, fait part de la réapparition du Bulletin, dont le service est assuré gratuitement aux membres actifs. Elle fait un pressant appel à tous pour que chacun y collabore d'une façon efficace, en y faisant insérer quelques petits articles personnels ou en cherchant des suggestions pour lui donner toute l'ampleur qu'il mérite.

Mlle Leveugle insiste également sur la fréquentation des cours d'entraînement du C. S. R., qui sont organisés chaque lundi, à l'Institut Turgot, 1 ter, rue de l'Espérance, cours gratuit pour tous les membres du Cercle.

Elle procède aussitôt à la répartition des récompenses attribuées aux lauréats des examens de la session d'avril. Les deux lauréates des épreuves de sténodactylographie, Mlles Baptiste Fernande et Telliez Denise, obtiennent chacune un prix de 50 fr., offert par la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix, Mlle Baptiste reçoit en outre une médaille du C. S. R.

Mlle Baudimont Nelly, lauréate de la même épreuve, aux examens de novembre 1924, reçoit également une médaille d'argent.

Au nom de l'assemblée, M. Eucher adresse d'abord de chaleureuses félicitations à Mlle Marie d'Haze, vice-présidente, promue récemment officier d'Académie. Puis il lui remet les insignes de son grade et lui donne l'accolade. Mlle D'Haze reçoit, en outre, superbe souvenir et une magnifique gerbe de fleurs offerts par les membres du Cercle et anciennes élèves.

Une chaude ovation est faite à Mlle D'Haze qui, très émue, remercie ses collègues de leur témoignage de sympathie et leur réitère l'assurance de son entier dévouement.

Le renouvellement du Comité eut lieu ensuite et donna les résultats suivants :

Président d'honneur, M. A. Damez, secrétaire général de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing ; Président, M. Jules Bucher ; Vice-Présidents, Mlle Marie D'Haze et M. Albert Gruet ; Trésorière générale, Mlle Estelle Leveugle, officier d'Académie ; Trésorière-adjointe, Mlle Devallée ; Secrétaire, M. Vanbecke ; Secrétaire-adjointe, Mlle Claire Vanaverbeck ; Bibliothécaires-archivistes, Mlles Sergeant et Helvnck. — Commission : M. Huot Charles, Mlles Chastelain Antonia, Ronsse, Notebaert, Surantyn, Bacque, Devos Mireille, MM. Vederine, Lamarque, Delespaul et Boutteville.

Une tombola tirée entre toutes les personnes présentes a obtenu un grand succès et l'assistance s'est retirée sous l'excellente impression qu'elle avait éprouvée au cours de cette intéressante réunion.

Au cours de son discours, M. Euchère avait annoncé que la ville de Roubaix avait été désignée pour organiser le Congrès de l'Union des sociétés de sténographie de France, qui se tiendra en 1927.

LA DANSE

Pour avoir laissé danser dans son établissement sans autorisation, M. V... Pierre, 24 ans, cafetier, rue Bernard, 36, a fait l'objet d'un procès-verbal.

L'IVRESSE

Le polonais Klucka Michel, 30 ans, rue des Fossés, 24 et J... Edouard, 23 ans, apprêteur, rue des Longues-Haies, ayant commis l'imprudence, étant en état d'ivresse, de s'offrir en spectacle dans la rue, ont été conduits au violon, où ils seront poursuivis.

CONFÉRENCE A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Le samedi 14 novembre, à 20 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles, sera donnée une conférence sur les secrets de la Vieille Egypte, les récentes découvertes archéologiques françaises, par M. Georges de Groncourt, ingénieur agronome, explorateur, chargé de missions du ministère des Colonies, du ministre de l'Instruction publique et de l'Institut.

Les incidents auxquels a été mêlé à propos de la découverte de Tout-Ank-Amon, lord Carnavon disparu dans des circonstances qu'on a voulu qualifier de mystérieuses, donnent un regain d'actualité au sujet choisi par M. de Groncourt.

Cette conférence sera illustrée de nombreuses projections inédites.

POUR FÊTER L'ARMISTICE

Nous sommes informés qu'à l'occasion des fêtes de l'Armistice, un concert sera donné mercredi aux Magasins DUBRUNFAUT, place Fosse-aux-Chênes, par un groupe d'excellents musiciens. Il jouera de 16 à 19 heures. Dans le programme : « Danse de Caractère », « Une Robe à Carreaux », « Les Filles de Saint-Quentin », « En Souvenir de Jean », valse ; « Patapouf », polka ; « Single-Step - « Fox-Trott », « Mireille », mazurka ; « Danse Espagnole ». 553

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS

L'assemblée générale trimestrielle aura lieu le 15 novembre prochain, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville.

FEUILLETON DU 10 NOVEMBRE 1925. — N° 38

LE DOMINO ROSE

— Par Alexis Bouvier —

— Vraiment ! dit Henri en riant.

— Tu avais été cloué à un arbre, comme un insecte, je crois même que l'épée avait traversé ton corps et l'arbre, et que tu étais resté là longtemps...

— Eh bien ! quoi de plus simple, tu lui dis que tu avais menti, tenant tes renseignements d'un de mes amis.

— Ah ! dis donc !

— Un de plus ou de moins... Aujourd'hui, tu sais la vérité : je suis perdu, incapable d'agir, et il est probable que d'ici un ou deux jours j'y passerai.

— Il ne faut jamais dire de ces choses-là, ça porte malheur.

— Ne dis pas de bêtises ! Avec cette assurance on ne s'occupe pas de moi, et je peux agir. Le médecin m'a assuré qu'avant huit jours je serai debout.

— C'est entendu !... Au revoir.

Les deux complices s'embrassèrent et Sidie sortit pour courir au chemin de fer, afin de se rendre à Asnières où Rochon l'attendait.

Seul, Henri s'accouda sur son lit. Il pensa longuement et sans d'en apercevoir, il parlait tout haut, s'écoutant avec délice comme si le mot qu'il prononçait avait un charme étrange, nouveau pour lui... Henri répétait :

— Renée ! ma fille !... ma fille !...

VII

LA RELIGION DES SOUVENIRS

Le jour où Henri s'entendait avec Sidie, une scène toute différente se passait chez l'oncle Antoine. Sur la demande formelle de Caroline, et lui obéissant aveuglément. Maurice avait dit à son oncle qu'une personne, ancienne amie de sa femme, désirait lui parler. D'abord étonné, le vieillard voyant que malgré ses questions son neveu se refusait à lui donner le moindre renseignement, avait convenu qu'il recevrait le lendemain la personne. Le lendemain, en effet, Caroline, vêtue de deuil, voilée se présentait chez M. Antoine Verdier. Maurice la recevait et l'introduisait près de son oncle. Sa tournure élégante, son allure distinguée charmèrent le vieil oncle, qui, redevenu galant, lui fit le meilleur accueil.

— Madame, dit-il mon neveu m'a dit que vous étiez l'amie de ma chère regrettée et que vous aviez désiré me voir... Je suis trop heureux, madame, d'une si agréable visite.

— Monsieur Verdier, je n'étais pas l'amie de madame Hélène, au contraire, j'ai désiré vous voir parce que j'ai de graves choses à vous dire.

— De graves choses !... sur ma pauvre chère Hélène ?

— Oui, monsieur.

— Parlez, madame, mon neveu est un homme, c'est presque mon fils, et il y a trois jours à peine, je lui racontais la mort singulière de sa tante.

— Ce que je veux vous dire, monsieur Verdier, ne peut et ne doit être entendu que de vous.

Maurice s'était levé et se disposait à sortir. Caroline lui dit :

— Monsieur Maurice, vous m'excuserez de cette condition, elle est absolument nécessaire.

Le vieillard, intrigué, regardait et Caroline et son neveu. Ce dernier se retira. Antoine Verdier dit alors :

— Maintenant que nous sommes seuls, puis-je savoir à qui j'ai l'honneur de parler ?

— Monsieur Maurice ne vous a pas dit mon nom ?

— Non, madame.

— Monsieur Verdier, c'est moi qui, lorsque le corps de la malheureuse madame Hélène fut trouvé sur le quai des Tuileries, reconnus la pauvre femme et dis au greffier de la Morgue son nom et votre adresse.

— Vous... l'on m'a dit que c'était une petite ouvrière employée chez la couturière de ma femme... vous étiez cette jeune fille ?

— Non, monsieur !... j'ai menti, je n'étais pas employée chez la couturière de madame Verdier... j'ai trouvé cette raison... ce'st autrement que je la connaissais...

— Comment vous nommez-vous ?...

— Je me nomme Caroline Vallier, je suis la femme de laquelle madame Hélène a dit : « C'est entre nous deux une haine à mort »

— Vous, madame ! fit le vieil oncle Antoine gêné.

Caroline releva son voile : il la regarda quelques instants... et comme si le visage qu'il voyait ne répondait pas à ce que la phrase écrite derrière le portrait lui avait représenté comme femme, il dit :

— Cette brouille ne méritait probablement pas la grande et menaçante phrase que j'ai lue... c'était une fâcherie de petite fille... vous vous étiez connues ouvrières

— Non, monsieur, fit doucement Caroline, je n'ai jamais connu madame Verdier, jamais je ne lui avais parlé.

— Et vous ne savez pas la raison de cette imprécation ?

— Si, monsieur !...

— Vous m'intriguez, madame.

Il y eut une minute de silence, pendant laquelle M. Verdier, l'œil fixé sur Caroline, attendait l'explication de ce qu'elle avait dit. Caroline sembla faire un effort et dit :

— Monsieur, avant de faire la démarche que je fais aujourd'hui, avant de me décider à ce pénible devoir, j'ai beaucoup lutté... J'avais à me demander s'il était juste de venir troubler votre vie honnête, tranquille, de venir... briser la dernière idole...

— Que me dites-vous là ? fit le vieil oncle Verdier, fronçant le sourcil avec inquiétude.

— Je vous dit la vérité, monsieur. Si je me décide à venir ici apporter, sinon le malheur, au moins la peine, c'est qu'il y va du bonheur de mon enfant, de l'avenir du vôtre, puisque vous considérez votre neveu comme votre fils.

— Les raisons dont vous me parlez là sont bien graves. Est-ce que, madame, vous ne continuez pas au delà de la tombe cette haine dont vous parliez ?

Caroline eut un amer sourire.

— Monsieur, dit-elle d'une voix pénétrante pleine de franchise, je ne connaissais pas madame